



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
ASSEMBLÉE NATIONALE
GROUPE PARLEMENTAIRE
ALLIANCE PATRIOTIQUE

Conakry le *07 juillet 2021*

Le Président

A Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Objet : Radiation de trois députés du Groupe Alliance Patriotique.

(Article 28 règlement intérieur)

Honorable Président,

Le principe cardinal d'un groupe, quel qu'il soit, associatif, corporatif ou politique, est la loyauté, la tolérance, le respect mutuel des membres et un minimum de solidarité et l'esprit d'équipe.

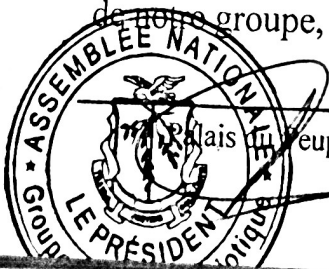
Vous l'avez suffisamment démontré et cultivé depuis votre élection, Honorable Président à la tête de la neuvième Législature.

Malheureusement au niveau du Groupe parlementaire Alliance patriotique, il se trouve que depuis un bon moment, trois de nos collègues sont en rébellion ouverte contre le Groupe parlementaire. Ils se livrent à des manœuvres de déstabilisation, multiplient les actes de malveillance en montrant ouvertement l'objectif de faire disparaître notre alliance parlementaire.

Ils sèment la zizanie et n'hésitent pas à manquer de respect aux autres collègues. L'ambiance est devenue lourde et irrespirable. Les coups de sang, de colère et les cris se multipliaient depuis des mois, couronnés par une incompatibilité d'humeur notoire compromettant ainsi dangereusement leur maintien dans le groupe.

Nous avons enregistré lors de l'explication de vote et le choix de nos membres à l'élection du bureau de l'assemblée un tout dernier scandale le vendredi 3 juillet 2021 lorsque Honorable Abdoulaye Kourouma, pourtant benjamin du groupe, a manqué de respect à l'ensemble du groupe et à son président avec le soutien des honorables Boubacar Diallo et Bintou Touré.

Aussi, ils se servent de leurs actes pour faire répandre la rumeur de l'éclatement de notre groupe, pourtant parfaitement solidaire, en dehors d'eux.



Palais du Peuple - Conakry - Tél : +224 621021673/+224 622407175/ +224 628219188
sylladembo@yahoo.fr

Jusqu'ici, nous avons privilégié le dialogue et les démarches fraternelles, pour aplanir nos différends en vain.

Malheureusement, ils continuent leur entreprise néfaste et viennent de poser des actes extrêmement graves :

- ils se sont joints aux frondeurs contre le Président de l'Assemblée nationale, (confirmé par les vingt quatre voix de Abdoulaye Kourouma) ;
- Présenter la candidature de Abdoulaye Kourouma, pour une deuxième fois contre la volonté de du groupe.

Ces indisciplines récurrentes des trois députés à travers des violents écarts de langage, des injures, des attitudes désinvoltes, des troubles constants de la quiétude dans les travaux du Groupe sont désormais totalement insupportables par nous autres membres du Groupe parlementaire.

Car, par leurs agissements, ils nous confortent dans l'idée que le divorce est définitivement consommé entre nous. Notre travail au parlement requiert plus de sérieux et de sérénité. Nous estimons qu'il n'est plus possible de travailler avec eux.

En conséquence, à l'unanimité des 11 autres députés qui composent l'Alliance Patriotique, nous avons décidé de vous informer de cette décision portant leur radiation du Groupe parlementaire Alliance patriotique ce, en application des dispositions pertinentes du règlement intérieur de l'Assemblée nationale en son article 28 qui dispose : « les modifications de la composition d'un Groupe sont portées à la connaissance du Président de l'Assemblée nationale :

- Sous la signature du Président du Groupe, s'il s'agit d'une radiation ;
- Sous la signature du député intéressé, s'il s'agit d'une démission ;
- Sous la double signature du Président du Groupe et du député, s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparemment.

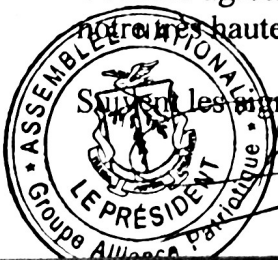
Toute modification doit être portée à la connaissance du Bureau de l'Assemblée nationale ».

De ce qui précède, nous sollicitons la diligence de l'honorable Président de l'Assemblée nationale pour acter leur radiation de notre Groupe.





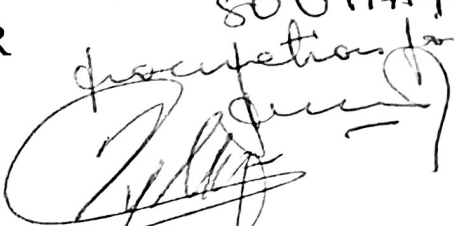
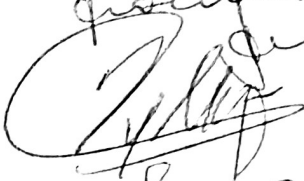




En conséquence, nous sollicitons humblement qu'il vous plaise de procéder au remplacement de l'honorable Boubacar Diallo au niveau du parlement de la CEDEAO et l'honorable Mme Yansané Bintou Touré lors du renouvellement des bureaux des commissions permanentes à la rentrée parlementaire prochaine.

Veillez agréer, Honorable Président de l'Assemblée nationale, l'assurance de nos très haute et respectueuse considération.

Sous les signatures des 11 députés membres du Groupe



Ont signé :

- 1-Honorable Elh Mamadou Sylla UDG 
- 2-Honorable Mamadou Badiko Bah UFD 
- 3-Honorable Fodé Mohamed Soumah GECI 
- 4-Honorable Me Pépé II Koulemou ARN 
P/0 Ali Fodé Mohamed SOUMAH
- 5-Honorable Ibrahima Abé Sylla NGR 
présentation faite
- 6-Honorable Elh. Dembo Sylla UDG 
- 7-Honorable DR Moussa Soumah UDG 
- 8-Honorable Elh. Malick Sylla UDG 
- 9- Honorable Abdoulaye Sanoh MPDG 
- 10-Honorable Fatoumata Bayo MPDG 
- 11-Honorable Mouloukou Souleymane MPDG 